

MAIRIE DE VILLENEUVE D'AMONT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 février 2020

Etaient présents : GRASSA Martine, BERHAULT Jacques, GODARD Jean-Louis, GODARD Vincent, GREUSARD Liliane, MARSOUDET Laurent, MONNIN Antoine, MONNIN Marie-Claire, ROLET Jean-Yves, ROLET Joëlle.

Absente excusée : PONTUS Nathalie (procuration GRASSA Martine).

Lecture des délibérations du dernier conseil municipal.

1. ONF Programme d'actions 2020

Après l'étude du devis par la commission bois le 07/02/2020, le Conseil Municipal décide de conserver l'entretien du parcellaire qu'il fera exécuter par les employés du SIVOM sous la houlette de l'ONF.

Pour les travaux sylvicoles, les 100 plants de hêtre prévus sur la parcelle 2 seront remplacés par des plants de douglas. Le reste de la proposition est acceptée.

Accord à l'unanimité.

2. Réfection des vestiaires du stade : plan de financement pour demande DETR

Mme la Maire rappelle qu'a été inscrite au budget 2019 la réfection des vestiaires du stade : changement des fenêtres, d'une porte et remplacement des radiateurs.

Afin de compléter la demande de subvention au département par le biais de la DETR il est nécessaire de délibérer :

- Adoption de l'opération : accord à l'unanimité.
- Plan de financement : autofinancement, accord à l'unanimité.

Les 3 devis proposés par l'entreprise Girard :

PVC blanc : 0 voix

PVC chêne doré : 3 voix

Bois : 7 voix

1 abstention

Le devis pour le remplacement en Bois est validé, étant entendu que l'association sportive s'engage à acheter et effectuer les trois couches de peinture nécessaires.

3. Remboursement facture CEDEO

Renseignements pris auprès du syndicat des eaux et visite sur place de Jean-Louis Godard, il s'avère que le réducteur en question aurait dû être placé sur le domaine public comme tous les autres de la rue de l'Eglise. Suite à l'impossibilité technique de le faire, il a été placé chez l'habitant, d'où son intervention personnelle. Il résulte de ce constat que le remplacement est à la charge de la commune et que la facture sera remboursée à Mr Eme.

Accord à l'unanimité.

4. Reconduction de la convention de mise à disposition avec la commune de Nans-sous-Ste-Anne

La précédente convention pour la mise à disposition de l'employé de la commune de Nans-Ss-Ste-Anne

n'ayant été conclue que pour un an, il convient de la renouveler pour 2020 en cas de besoin.
Accord à l'unanimité.

5. Validation du compte administratif 2019 en concordance avec le compte de gestion

Mme la Maire présente l'ensemble des comptes administratifs 2019 conformes aux comptes de gestion établis par la Trésorerie.

Madame la Maire s'étant retirée, Monsieur Jacques BERHAULT, doyen de l'assemblée, met au vote les différents comptes administratifs conformes aux comptes de gestion 2019 de Madame la Trésorière qui sont adoptés comme suit :

- Budget Général : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Assainissement : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Eau : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention
- Budget Bois : 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention

6. Approbation de l'affectation des résultats 2019

	Budget Principal	Budget Bois	Budget Eau	Budget Assainissement
R002 Report fonctionnement	3 579 771.70€	79 523.28€	8220.55€	
R1068 Réserve investissement	93 226.48€	160.65€	19994.67€	3 284.99€

POINT A VOIR

- **Ouverture registre de veille saisonnière** : Un dispositif de veille saisonnière est mis en place au niveau de la Préfecture. En cas de mise en place d'un plan d'alerte et d'urgence, il est nécessaire de produire aux services sanitaires et sociaux un registre des personnes fragiles et isolées. Ce registre est tenu en commune.

Les données collectées sont : nom, prénom, date de naissance, motif de l'inscription, adresse, n° de tel, coordonnées du service intervenant à domicile, personne à prévenir en cas d'urgence. **L'inscription est facultative et volontaire, les inscrits gardent un droit d'accès aux données transmises.**

- **Médaille d'honneur** : pas de remise à prévoir cette année.

- **Organisation des élections municipales 2020** : le planning de la tenue du bureau de vote est validé, une place reste vacante pour le 1^{er} tour de scrutin le dimanche 15/03/2020 qui sera proposée à une personne parmi les électeurs.

COMPTE-RENDU

- **Dossier de la fromagerie** : Le certificat d'urbanisme est refusé, Mme la Maire a sollicité un rdv auprès de la DDT pour explications.

- **Dossier de l'église** : Lors de la réunion du 13/02/2020 en mairie en présence des représentants des monuments historiques (Mr Buzelin), de la DRAC (Mme Rénahy), du CAUE (Mr Chauvin), des conseillers

municipaux (Mme Rolet Joëlle, Mr Rolet Jean-Yves) et Mme la Maire , ayant pour sujet la conservation du patrimoine, il a été établi que les ouvrages encore en place ne peuvent plus assurer sans travaux lourds leur rôle structurel. Les pierres sont profondément endommagées par l'incendie, modifiées dans leur structure par des températures de 900° à 1000°C.

La partie « clocher » présente un péril imminent, aucun travail ne doit s'y dérouler, la sécurisation en place doit le rester et être confortée.

Les coûts annoncés, qui seraient nécessaires pour la mise en sécurité avant travaux, puis la récupération des murs en pierre afin qu'ils soient remis en bon état structurel, font état de sommes exceptionnelles, auxquelles s'ajouterait le coût de la reconstruction.

La valeur d'usage des murs encore en place comme appui structurel possible s'avère nulle.

Cette conclusion est à rapprocher du diagnostic de l'assurance et de notre contre-expert considérant le bâtiment Eglise détruit à plus de 80%.

Un avis sur la situation juridique du bâtiment sera demandé au Préfet.

Dans la poursuite des interventions proposées par le CAUE, veuillez noter que Mme Flavie Ailhaud (ethnologue) et Mr Noël Barbe (chercheur au CNRS) ont été missionnés par la DRAC afin de recueillir auprès du maximum d'habitants leur ressenti vis-à-vis de l'incendie et des suites qui lui sont ou seront données. Merci de leur réserver un bon accueil.

- Familles rurales : l'association constate une faible fréquentation pendant les vacances scolaires et propose de regrouper les enfants sur Boujailles pendant ces périodes pour créer plus de dynamisme au groupe des deux lieux.

- SCOT : Lors de la réunion du 29/01/2020, l'armature territoriale du Pays du Haut-Doubs a été structurée en entités : 1 pôle-centre, 8 bourgs-centres, 10 pôles de proximité et 53 villages. Les objectifs de création de logements à produire sur la période 2020-2040 afin d'accueillir les nouvelles populations ont été répartis de la façon suivante : 30% au sein des villages, 70% pour le reste. A noter pour le territoire de la CCA800, l'objectif à atteindre est de 62 logements/an pour la période 2020-2040.

COURRIERS DIVERS

- Mr et Mme Faivre remercient la municipalité pour le colis de Noël.

- Handball Levier : l'association transmet une demande de subvention, les subventions ont été votées lors de la précédente réunion de conseil. Mme la Maire demandera le bilan à l'association et la question sera étudiée lors de la préparation du budget.

- Station d'épuration : l'entreprise VTA a transmis son rapport suite à la mise en place d'une pompe doseuse, une amélioration est constatée sur la qualité des eaux rejetées mais les problèmes de mousse perdurent, un nouveau bilan sera effectué dans 2 mois.

- Circulaire : la préfecture rappelle que les budgets et les taux de la fiscalité directe locale devront être votés au plus tard le 30/04/2020.

QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions.

A VILLENEUVE D'AMONT, le 24/02/2020

La Maire

